

ville de Carignan

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA
VILLE DE CARIGNAN, QUI SE TIENDRA À LA SALLE DU
CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE **5 SEPTEMBRE 2018**, À
20 H

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**TENUE PAR MADAME DIANE MORNEAU,
MAIRESSE SUPPLÉANTE**

**Projet de résolution PPCMOI no 451-01-2018 Projet particulier
de construction, de modification ou d'occupation d'un
immeuble – Zone MN2-U-352 – Lots 2 598 796, 2 598 797,
2 598 801, 2 598 805 et 4 975 170**

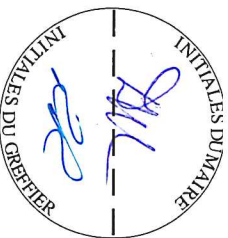
Débutant à 20 h et se terminant à 20 h 08

Sont présents : Mme Diane Morneau, mairesse suppléante
Mme Anne Poussard, conseillère
Mme Édith Labrosse, conseillère
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. Vincent Tanguay, directeur général
M. Rémi Raymond, directeur général
adjoint et greffier

Est absent : M. Patrick Marquès, maire

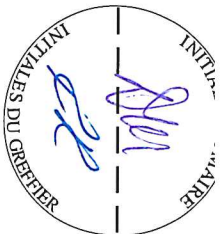
ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1** Séance ordinaire du 1^{er} août 2018
- 5 DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1** Adoption de la nouvelle signature corporative
 - 5.2** Annulation - Appel d'offres - Entente de services professionnels pour le montage infographique et l'impression du bulletin municipal
- 6 FINANCES**
 - 6.1** Déboursés du mois d'août 2018
 - 6.2** Dépôt - Liste des engagements août 2018



No de résolution
ou annotation

- 6.3 Transferts budgétaires
- 6.4 Radiation de solde facturations diverses
- 6.5 Approbation de la grille tarifaire - Transport adapté Handi-bus
- 7 TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 Achat de chlorure de sodium pour la saison 2018-2019
 - 7.2 Autorisation de paiement - Travaux supplémentaires - Plans, devis, cahiers des charges et surveillance des travaux - Infrastructures municipales Île Goyer
 - 7.3 Embauche - Employé surnuméraire - Travaux publics
- 8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Demande de dérogation mineure 2018-034 - Lot 5 989 873 - 171, rue des Érables
 - 8.2 Embauche - Inspecteur municipal niveau II - Urbanisme
 - 8.3 Prolongation d'un étudiant et nomination d'un employé surnuméraire temporaire - Urbanisme
- 9 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1 Adoption - Politique d'attribution de subventions
 - 10.2 Autorisation de signature - Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins sportives, récréatives, culturelles et communautaires - Commission scolaire des Patriotes
 - 10.3 Demande de soutien et de commandite financière - Centre de Bénévolat de la Rive-Sud
 - 10.4 Embauche - Étudiants surveillants pour l'année scolaire 2018-2019
- 11 RÉGLEMENTATION
 - 11.1 Adoption - Règlement no 483-2-U
 - 11.2 Adoption - Règlement no 505-A
 - 11.3 Adoption - Second projet de résolution PPCMOI 451-01-2018 - ZONE MN2-U-352
- 12 INFORMATIONS
- 13 DIVERS
 - 13.1 Octroi contrat - Travaux de plantation d'arbres 2018
 - 13.2 Octroi de contrat - Dénéigement du réseau routier 3 ans avec 2 années additionnelles en option



No de résolution
ou annotation

13.3 Acceptation provisoire - Travaux de drainage de surface -
secteur Centre - Excavation d'un fossé exutoire

13.4 Effondrement du mur des étangs aérés - Mandat dans le
cadre d'une demande de CA

13.5 Embauche - Brigadiers pour l'année scolaire 2018-2019

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Madame Diane Morneau, mairesse suppléante, déclare la séance
ouverte, il est 20 h 09.

18-09-293

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le
conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

18-09-294

4.1 Séance ordinaire du 1^{er} août 2018

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le
conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le
procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} août 2018.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

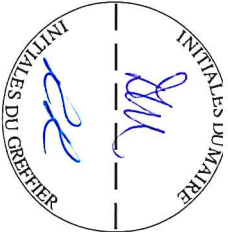
18-09-295

5.1 Adoption de la nouvelle signature corporative

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice des
communications, relations publiques et citoyennes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le
conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

D'ADOPTER la nouvelle signature corporative de la Ville de Carignan.

18-09-296

5.2 Annulation - Appel d'offres - Entente de services professionnels pour le montage infographique et l'impression du bulletin municipal

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour la production du montage infographique et pour l'impression du bulletin d'information municipale tous les deux (2) mois;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de réduire l'impression dudit bulletin à tous les trois (3) mois;

CONSIDÉRANT la nécessité de recommencer le processus d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE mettre un terme au processus d'appel d'offres APP-18-016-CO
- Entente de services professionnels pour le montage infographique et l'impression du bulletin municipal;

QUE le processus d'appel d'offres APP-18-016-CO soit nul et sans effet.

6 FINANCES

18-09-297

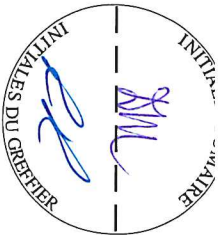
6.1 Dépoursés du mois d'août 2018

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois d'août 2018 pour un montant de 8 332,01 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois d'août 2018, présentés sur la liste des dépoursés déjà approuvés pour un montant de 2 052 481,77 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).



6.2 Dépôt - Liste des engagements août 2018

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 16 juillet au 21 août 2018.

18-09-298

6.3 Transferts budgétaires

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

a) Afin de couvrir la dépense anticipée produits chimiques étangs

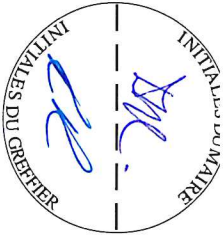
Montant	Description du poste	Numéro de poste
8 268 \$	Tarif égouts	01-212-12-070
14 232 \$	Tarif eau	01-212-11-100

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
22 500 \$	Produits chimiques étangs	02-414-00-635

b) Afin de combler les besoins réels aux travaux publics pour l'année 2018

Montant	Description du poste	Numéro de poste
15 000 \$	Entretien poste pompage	02-415-00-529
25 000 \$	Nids de poule	02-320-00-625
5 000 \$	Entretien piste cyclable	02-701-50-529
1 000 \$	Entretien égout - Golf	02-415-20-529
500 \$	Entretien égout - Ste-Thérèse	02-415-10-521



No de résolution
ou annotation

Aux postes suivants :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
15 000 \$	Entretien réparation étangs	02-414-00-521
25 000 \$	Entretien parcs	02-701-50-519
5 000 \$	Entretien bâtiment garage	02-310-00-522
1 000 \$	Serv. scientifique - Golf	02-415-20-411
500 \$	Serv. scientifique - Ste-Thérèse	02-415-10-411

18-09-299 6.4 Radiation de solde facturations diverses

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'examen des dossiers de créances à recevoir, dossier hockey, il y a lieu de radier certains soldes enregistrés « à recevoir » aux livres, mais qui dans les faits ne seront pas encaissés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la radiation des soldes de facturations diverses selon la liste datée du 10 août 2018 pour un montant total de 8,06 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-190-00-940.

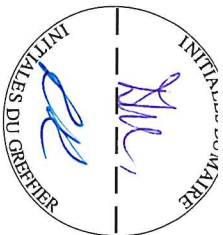
18-09-300 6.5 Approbation de la grille tarifaire - Transport adapté Handi-bus

CONSIDÉRANT la résolution 2018-016 concernant la grille tarifaire 2018 adoptée par les administrateurs du transport adapté Handi-Bus inc.;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 48.41 de la Loi sur les transports, RLRQ chapitre T-12, le conseil municipal de Carignan doit approuver par résolution la nouvelle grille tarifaire de Handi-Bus inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Atte de Carignan

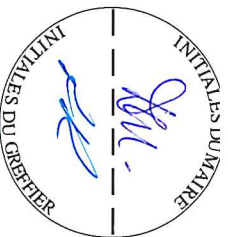


Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le
conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la grille tarifaire 2018 selon le tableau ci-dessous,
pour le service de transport adapté Handi-Bus inc..

GRILLE TARIFAIRE 2018 – HANDI-BUS INC. 1 ^{er} juillet 2018	
BILLETS UNITAIRES	
Intra zone 1	Gratuit*
Intra zone 2 Marieville	Gratuit*
Intra zone 2 ou 3	5,00 \$
Zone 2 vers zone 1 ou zone 3 vers 2 vice-versa	5,00 \$
Zone 3 vers zone 1 vice-versa	5,50 \$
Zone 1 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	7,75 \$
Zone 2 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	8,25 \$
Zone 3 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	9,25 \$
Zone 1 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	8,75 \$
Zone 2 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	9,25 \$
Zone 3 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	9,75 \$
Zone 1 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	10,75 \$
Zone 2 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	11,25 \$
Zone 3 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	11,75 \$
Zone 1 vers zone 7 Granby	11,75 \$
Zone 2 vers zone 7 Granby	11,25 \$
Zone 3 vers zone 7 Granby	10,75 \$
LIVRET	
Livret de 20 billets de 2,00 \$	36,75 \$
Livret de 20 billets de 0,50 \$	9,25 \$
Livret de 10 billets de 5,00 \$	46,00 \$
LAISSEZ-PASSER/CARTE MENSUELLE	
Carte mensuelle intra zone 1, 2 et 3 - Handi-Bus	122,00 \$

Bill de Carignan



No de résolution
ou annotation

7 TRAVAUX PUBLICS

18-09-301

7.1 Achat de chlorure de sodium pour la saison 2018-2019

CONSIDÉRANT la résolution 18-05-163 autorisant l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé par appel d'offres public pour un achat regroupé afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture et la livraison de chlorure de sodium;

CONSIDÉRANT que l'UMQ a octroyé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics et des services techniques à faire l'acquisition de 1 300 tonnes métriques de chlorure de sodium pour l'hiver 2018-2019 à raison de 93,00 \$ la tonne, incluant le transport pour un montant total de 139 004,78 \$ auprès de Sel Warwick Inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-330-00-628.

18-09-302

7.2 Autorisation de paiement - Travaux supplémentaires - Plans, devis, cahiers des charges et surveillance des travaux – Infrastructures municipales île Goyer

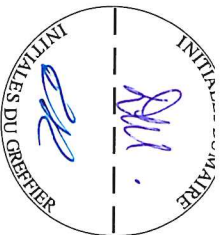
CONSIDÉRANT la résolution 16-08-334 octroyant le contrat de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis, cahier des charges et de la surveillance des travaux à l'entreprise Avizo Experts-conseils;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement de la facture au montant de 20 634,29 \$ taxes incluses;



No de résolution
ou annotation

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-004-89-411.

18-09-303

7.3 Embauche - Employé surnuméraire - Travaux publics

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Simon Miller Hainaut à titre de journalier surnuméraire au service des travaux publics pour une période de 14 semaines;

QUE cet embauche soit rétroactive au 30 juillet 2018;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-310-00-181 sous réserve d'un transfert de 14 000 \$ provenant du poste 02-130-50-151.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

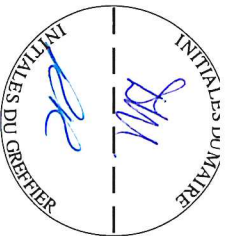
18-09-304

8.1 Demande de dérogation mineure 2018-034 – Lot 5 989 873 – 171, rue des Érables

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme l'aménagement d'un logement complémentaire au sous-sol qui ferait augmenter la superficie de plancher de la résidence à 232 m², alors que la réglementation en vigueur dans cette zone autorise une superficie de plancher maximale de 200 m²;

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme le logement complémentaire au sous-sol, pour la propriété sise au 171, rue des Érables, soit le lot 5 989 873.



No de résolution
ou annotation

18-09-305

8.2 Embauche - Inspecteur municipal niveau II - Urbanisme

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du service de l'urbanisme et du développement durable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Éric Martel à titre d'inspecteur municipal niveau II;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-610-00-151 sous réserve d'un transfert de 17 900 \$ provenant du 01-233-12-000.

18-09-306

8.3 Prolongation d'un étudiant et nomination d'un employé surnuméraire temporaire - Urbanisme

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du service de l'urbanisme et du développement durable;

EN CONSÉQUENCE :

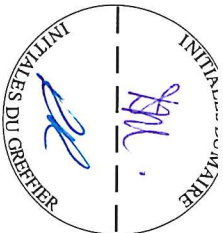
Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

DE prolonger monsieur Kevin Larivée à titre d'inspecteur étudiant jusqu'au 15 septembre 2018 et de le nommer surnuméraire à partir du 16 septembre 2018 pour un maximum de deux (2) jours par semaine, en fonction des besoins du service jusqu'au 21 décembre 2018;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-610-00-181 sous réserve d'un transfert de 8 700 \$ provenant du 01-233-20-000.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE



No de résolution
ou annotation

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

18-09-307

10.1 Adoption - Politique d'attribution de subventions

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan reçoit de plus en plus de demandes de dons et de subventions;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de la Ville de se doter d'une politique relative d'attribution de subventions;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER aux fins d'application la Politique relative à l'attribution de subventions datée d'août 2018.

18-09-308

10.2 Autorisation de signature - Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins sportives, récréatives, culturelles et communautaires - Commission scolaire des Patriotes

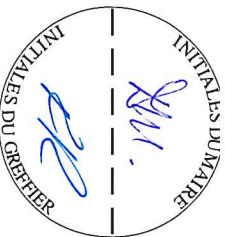
CONSIDÉRANT la proposition de protocole soumise par la Commission scolaire des Patriotes;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence la mairesse suppléante et le greffier à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins sportives, récréatives, culturelles et communautaires entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Carignan.



No de résolution
ou annotation

18-09-309

**10.3 Demande de soutien et de commandie financière -
Centre de Bénévolat de la Rive-Sud**

CONSIDÉRANT le demande d'aide financière d'Opération Nez
rouge du Bassin-de-Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la
conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à Opération Nez rouge du Bassin-de-Chambly un
montant de 250 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement
au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste
budgétaire 02-110-00-999.

18-09-310

**10.4 Embauche - Étudiants surveillants pour l'année
scolaire 2018-2019**

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de
la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le
conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER mesdames Cassandra Mathieu, Mina Bernard et
Isia Cloutier ainsi que monsieur Samuel Poulin à titre de
surveillants pour l'année scolaire 2018-2019;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention
collective régissant les employés membres du Syndicat canadien
de la fonction publique – Section locale 3508;

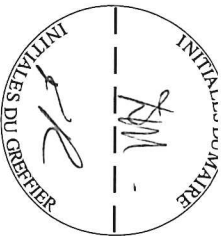
Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement
au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste
budgétaire 02-701-90-181.

11 RÉGLEMENTATION

18-09-311

11.1 Adoption - Règlement no 483-2-U

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie
du règlement no 483-2-U, modifiant le règlement de zonage
numéro 483-U tel qu'amendé afin de modifier certaines



No de résolution
ou annotation

dispositions portant sur les projets intégrés, les garages en plongés ainsi que les normes particulières, agrandir la zone P-132 à même la zone H-137, créer la zone H-140 à même la zone H-139, modifier les grilles des usages et normes des zones H-137, H-138, H-139 et créer la grille des usages et normes de la zone H-140, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 483-2-U, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 483-U tel qu'amendé afin de modifier certaines dispositions portant sur les projets intégrés, les garages en plongés ainsi que les normes particulières, agrandir la zone P-132 à même la zone H-137, créer la zone H-140 à même la zone H-139, modifier les grilles des usages et normes des zones H-137, H-138, H-139 et créer la grille des usages et normes de la zone H-140.

18-09-312

11.2 Adoption - Règlement no 505-A

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 505-A concernant les systèmes d'alarme, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 505-A concernant les systèmes d'alarme.

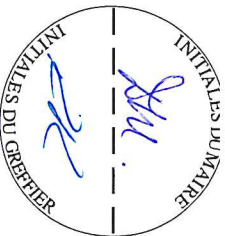
18-09-313

11.3 Adoption - Second projet de résolution PPCMOI 451-01-2018 - ZONE MN2-U-352

CONSIDÉRANT que la problématique touche cinq (5) propriétés localisées dans la zone MN2-U-352 à l'extrémité de la rue Gertrude. Deux de ces propriétés sont occupées (lots 2 598 805 et 4 975 170) par des habitations unifamiliales isolées et trois lots sont vacants (lots 2 598 796, 2 598 797 et 2 598 801);

CONSIDÉRANT que la zone MN2-U-352 est considérée comme un secteur devant faire l'objet d'une planification d'ensemble axée sur un développement résidentiel de forte densité devant faire une large place à la protection du milieu boisé;

Mairie de Carignan



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que la délimitation de la zone, conforme à l'affectation du territoire prévue au schéma d'aménagement révisé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, inclut cependant cinq (5) propriétés pour lesquelles le cadre réglementaire applicable n'est pas adapté;

CONSIDÉRANT que cette situation a pour conséquence d'interdire la construction d'habitation unifamiliale isolée sur les lots vacants et, pour ce qui est des emplacements déjà construits, de limiter les projets d'agrandissement ou d'ajout d'un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux orientations du plan d'urbanisme;

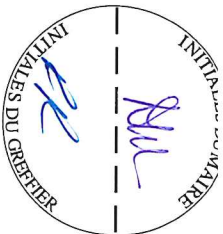
CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères d'évaluation du Règlement numéro 451-U sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) s'il se conforme aux dispositions prévues à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

1. Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.
2. Que le conseil municipal accorde, conformément au règlement numéro 451-U sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la délivrance de permis de construction aux conditions suivantes :
 - 2.1 Seuls les terrains situés en bordure d'une rue existante et desservis par les services d'aqueduc et d'égout pourront faire l'objet d'une demande d'autorisation en vertu du Règlement numéro 451-U sur les PPCMOI;
 - 2.2 Seuls les projets suivants pourront être assujettis à une demande de permis :
 - 2.2.1 Une opération cadastrale visant à créer un lot destiné à la construction d'une habitation unifamiliale isolée;
 - 2.2.2 La construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Attila de Carignan



No de résolution
ou annotation

2.2.3 L'agrandissement d'un bâtiment principal;

2.2.4 La construction ou l'agrandissement d'un bâtiment accessoire résidentiel.

2.3 Concernant les opérations cadastrales, les lots doivent respecter les dimensions minimales en vigueur dans la zone H-348 pour une habitation unifamiliale isolée, soit :

- 2.3.1 - Superficie minimale : 360 mètres carrés
- Profondeur minimale : 24 mètres
- Largeur minimale : 15 mètres
- Largeur minimale / lot coin de rue : 18 mètres

2.3.2 Dans le cas d'une opération cadastrale visant la subdivision du lot 2 598 801 ou 2 598 805, le lotissement proposé doit être conçu de manière à ce que la façade d'une future habitation soit orientée vers la rue Gertrude.

2.4 Concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée :

2.4.1 L'implantation proposée s'inscrit dans la continuité de l'alignement des habitations voisines;

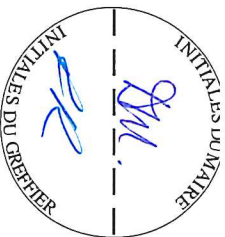
2.4.2 La localisation de l'habitation doit respecter les normes d'implantation minimales suivantes :

- Avant minimale : 6 mètres
- Latérale sur rue minimale (terrain d'angle) : 4 mètres
- Latérale minimale : 2 mètres
- Autre latérale : 3 mètres
- Arrière minimale : 6 mètres

2.4.3 La volumétrie du bâtiment est comparable à celle des habitations voisines;

2.4.4 L'implantation proposée permet de réduire le plus possible la coupe d'arbres matures sur le terrain;

2.4.5 Un minimum de 50 % de la superficie du terrain doit être constitué d'espaces végétalisés (aires gazonnées et surfaces paysagées composées majoritairement de végétaux).



No de résolution
ou annotation

2.5 Concernant l'agrandissement d'un bâtiment principal :

2.5.1 L'agrandissement doit respecter les normes d'implantation minimales suivantes :

- Avant minimale : 6 mètres
- Latérale sur rue minimale (terrain d'angle) : 4 mètres
- Latérale minimale : 2 mètres
- Autre latérale : 3 mètres
- Arrière minimale : 6 mètres

2.5.2 La hauteur de l'agrandissement ne doit pas excéder celle du bâtiment principal.

2.6 Concernant la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment accessoire résidentiel :

2.6.1 Le projet doit respecter les normes applicables aux marges et cours prévues au règlement de zonage pour un projet du même type;

2.6.2 Le projet doit respecter les dispositions relatives aux bâtiments accessoires prévues au règlement de zonage pour un projet du même type.

3. Que la présente autorisation donnée par le conseil ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

12 INFORMATIONS

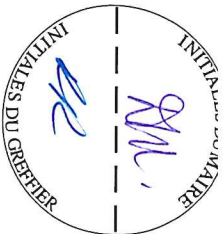
13 DIVERS

18-09-314 13.1 Octroi contrat - Travaux de plantation d'arbres 2018

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour les travaux de plantation d'arbres 2018;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par le conseiller Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de travaux de plantation d'arbres 2018 à Les Entreprises Canbec construction Inc. pour la somme de 61 596,34 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530.

18-09-315

**13.2 Octroi de contrat - Dénégement du réseau routier
3 ans avec 2 années additionnelles en option**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour le déneigement du réseau routier pour une période de 3 ans avec 2 années additionnelles en option;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics et des services techniques;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

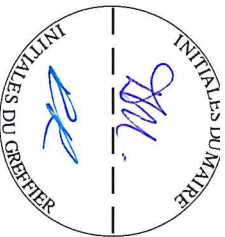
D'OCTROYER le contrat de déneigement du réseau routier pour une période de 3 ans avec 2 années additionnelles en option à la firme Groupe Letram inc. pour la somme de 420 000 \$ annuellement taxes incluses;

QU'UNE indexation du prix sera faite après la première saison et pour chaque saison supplémentaire au 31 décembre de chaque année selon le coût de l'indice à la consommation émis par Statistique Canada (région de Montréal) pour l'année précédente;

QUE Le contrat comprend également un ajustement en fonction des variations du prix du carburant diesel pour chacune des saisons.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-330-00-443.

14^e Ville de Carignan



No de résolution
ou annotation

18-09-316

13.3 Acceptation provisoire - Travaux de drainage de surface - secteur Centre - Excavation d'un fossé exutoire

CONSIDÉRANT la résolution 16-11-502 octroyant le contrat de travaux de drainage de surface - secteur Centre - Excavation d'un fossé exutoire à l'entreprise Constructions M. Morin inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics et des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 26 730,81 \$ taxes incluses, comprenant la somme de 7 075,26 \$ à l'entreprise Constructions M. Morin inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-415-00-521 et 55-136-00-370.

18-09-317

13.4 Effondrement du mur des étangs aérés - Mandat dans le cadre d'une demande de CA

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan doit faire une demande de certificat d'autorisation pour déplacer temporairement le point d'alimentation d'Alun aux étangs aérés suite à l'effondrement d'un mur séparateur;

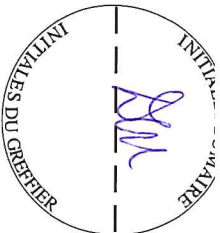
CONSIDÉRANT que le formulaire exige des engagements précis par résolution du Conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE mandater la firme Tetra Tech Inc. afin de présenter une demande de certificat d'autorisation selon l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

QUE la Ville de Carignan s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation à être raccordée;



No de résolution
ou annotation

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-414-00-521.

18-09-318

13.5 Embauche - Brigadiers pour l'année scolaire 2018-2019

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER mesdames France Chartier et Carole Cormier à titre de brigadières permanentes et madame Sylvie Lafrenière à titre de brigadière remplaçante pour l'année scolaire 2018-2019;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-210-00-181.

18-09-319

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 55.


Rémi Raymond
Greffier


Diane Morneau
Mairesse suppléante